

L'Hôpital de Jour L'Engoulevant

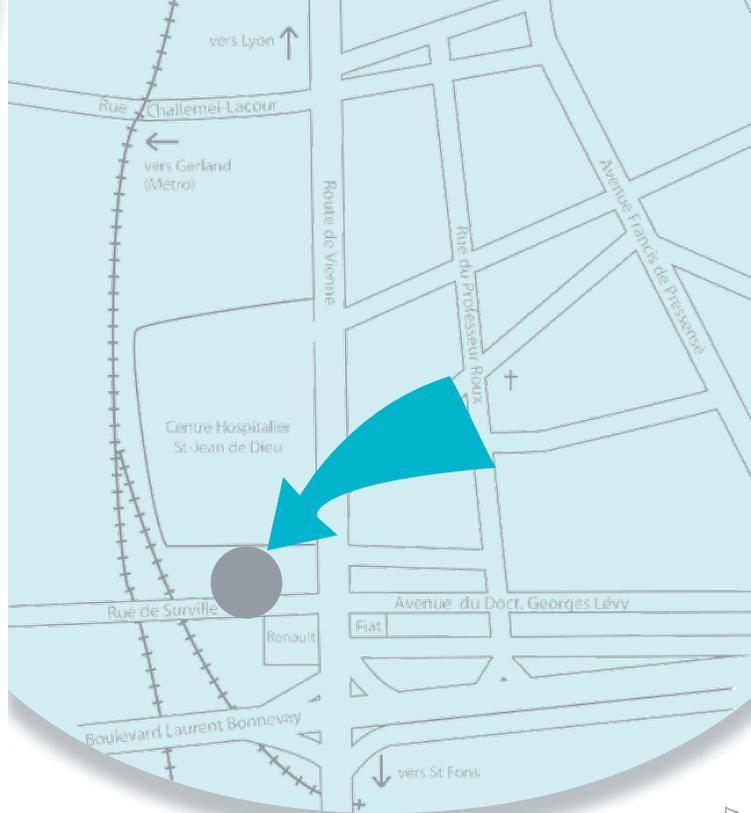


... dans le système de santé

L'hôpital de jour L'Engoulevant fait partie de l'organisation du service public sectorisé de psychiatrie.

Il est rattaché au centre hospitalier Saint Jean de Dieu.

Les soins dispensés à l'hôpital de jour sont financés directement et en totalité par la Sécurité sociale. Vous n'aurez donc pas à faire l'avance des frais.



Hôpital de Jour L'Engoulevant

111, rue de Surville - 69008 Lyon
Tél. : 04 37 90 13 84

Accès de la structure

Bus : C12 et C16
arrêt Surville

Commune desservie

Lyon 7^{ème}, Vénissieux et Saint Fons

Hôpital de Jour

L'Engoulevant

111, rue de Surville
69008 Lyon

Tél. : 04 37 90 13 84
Fax : 04 37 90 13 61



Centre hospitalier
SAINT JEAN DE DIEU
290 route de Vienne
B.P. 8252 - 69355 Lyon Cedex 08



Soins • Accompagnement • Recherche

Un Hôpital de Jour c'est...

- > Un lieu de soins psychiques pour des adolescents à partir de 12 ans.
- > Une structure qui propose des soins à temps partiel. L'adolescent rentre chez lui tous les soirs.
- > Un dispositif qui assure des liens avec le lieu d'apprentissage (école, IME...) dans le souci de la cohérence de la prise en charge.

L'Engouement

Propose deux lignes de soins

- > L'hôpital de jour qui accueille des adolescents sur plusieurs temps de soin hebdomadaires, en complémentarité de leur scolarité ordinaire ou spécialisée.
- > Le DIRAA (dispositif relais accueil adolescent) qui propose un temps d'accueil hebdomadaire pour les adolescents psychotiques déficitaires, dans l'attente d'une orientation médico-sociale ou en difficulté dans ces établissements.

Modalités d'admission

- > Les demandes sont adressées par la famille au médecin responsable. Lors de consultations préalables avec le médecin et le psychologue, un projet de soin est élaboré. Il est individuel et ajusté aux besoins de chaque adolescent, en accord avec le patient et sa famille.
- > Lors de l'admission, la famille rencontre le cadre infirmier pour les informations pratiques nécessaires.
- > La prise en charge comprend des soins institutionnels groupaux, des entretiens familiaux réguliers et des liens avec les différents partenaires.

Qui d'autre peut vous aider ?

- > Un interprète est à votre disposition si besoin.
- > Des associations de parents, comme l'UNAFAM ou l'ADAPEI peuvent vous apporter soutien et conseils. Des plaquettes de présentation de ces associations sont disponibles à l'hôpital de jour.

En cas de réclamation ou d'observation, vous pouvez vous adresser au médecin responsable de l'hôpital de jour ou solliciter un rendez-vous auprès du médecin-chef.

CONFIDENTIALITÉ - IDENTITÉ SÉCURISÉE

L'équipe soignante est tenue au secret professionnel. C'est dans le respect de ce dernier que des rencontres, en accord avec la famille, peuvent avoir lieu avec d'autres professionnels de santé et partenaires.

Des données concernant votre enfant sont également transmises au médecin responsable de l'information médicale de l'établissement.

Elles sont traitées dans le strict respect des règles de confidentialité. Conformément à la loi du 06/01/78 relative à l'informatique et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès aux informations concernant votre enfant.

Pour assurer une prise en charge optimale et la continuité des soins, un certain nombre d'informations concernant votre enfant sont renseignées dans un dossier médico-administratif. Il est donc essentiel que nous ne commettions pas d'erreur sur son identité.

Lors de l'arrivée de votre enfant, nous vous demandons de nous fournir sa pièce d'identité avec une photographie ou, à défaut, le livret de famille.

Les renseignements concernant son identité sont confidentiels et ne seront pas divulgués.

Identité vérifiée, sécurité assurée